

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2016



• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**
**POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANÇONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**
Conseil syndical n°6 du : 14 décembre 2016
Délibération n° : 2016.058

Page 1 sur 2

Objet : n°2016.058 : Délégation de signature au Président du GAL

Par suite d'une convocation en date du 8 décembre 2016, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés au lieu ordinaire de ses séances le 14 décembre 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	Présent	Francine DARDEN	Absente
Alain FARDELLA	Absent	Thierry BOUCHIE	Présent
Pierre LEROY	Présent	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	Absente
Sébastien FINE	Pouvoir Pierre LEROY	Eric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENNAIRE	Absent	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins – 2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	Absent
Communauté de communes du Guillestrois – 2 voix			
Max BREMOND	Absent	Dominique MOULIN	Absent
Bernard LETERRIER	Absent	Jean Louis BERARD	Présent
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras – 2 voix			
Christian LAURENS	Absent	Jacques BONNARDEL	Absent
Christian GROSSAN	Présent	Serge LAURENS	Présent

Vu

La délibération du Conseil Régional du 26 juin 2015 confirme l'éligibilité de l'association Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras à porter le programme LEADER 2014-2020 et attribue au territoire une enveloppe FEADER s'élevant à 1 500 000 € dont 25% sont dédiés à l'animation du programme ;

La délibération N° 2016.035 prise par le conseil syndical le 2 mars 2016 qui désigne Monsieur Cyrille Drujon d'Astros comme élu référent au GAL Pays du Grand Briançonnais ;

CONSIDERANT :

La nouvelle programmation LEADER 2014-2020,

Les actes juridiques, administratifs et financiers s'y rapportant,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2016



PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°6 du : 14 décembre 2016

Délibération n° : 2016.058

Page 2 sur 2

Objet : n°2016.058 : Délégation de signature au Président du GAL

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice	9	Nombre de suffrages	9		
Nombre de membres présents	8	Nombres de membres représentés	1		
Nombre de suffrages exprimés		9			
Pour	9	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Donne pouvoir à Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Président du GAL Pays du Grand Briançonnais pour engager le Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras et l'autorise à signer les actes juridiques, administratifs et financiers qui se rapportent au GAL, à signer les invitations et les comptes rendus relatifs au comité de programmation.

Le présent pouvoir est valable jusqu'à révocation expresse.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY